

Commune de JEGUN

Assainissement de l'agglomération

Extension des ouvrages de traitement

NOTE **à l'attention du Service Eau et Risques**

La commune de Jegun dispose actuellement d'une station d'épuration de type filtre bactérien forte charge d'une capacité de 600 E.H.

Elle envisage prochainement de porter à 900 E.H la capacité de ses installations de traitement des eaux usées en créant une nouvelle station d'épuration.

Cette capacité est définie de la façon suivante :

- 368 abonnés pour 650 habitants (environ 1,8 habitants/foyer)
- une école de 140 élèves (28 E.H. avec un ratio de 0,2)
- une salle des fêtes de 150 usagers (15 E.H. avec ration de 0,1)
- une salle des sports d'une capacité de 100 spectateurs (10 E.H. avec un ratio de 0,1)
- la modification de la carte de zonage qui sera mise à l'enquête publique en 2012 libérera un parcellaire susceptible d'accueillir 50 habitations supplémentaires correspondant sur la base d'un ratio de 3 à 150 nouveaux usagers.

Le total de la population de 853 E.H. sera arrondi à 900 E.H. pour tenir compte du faible ratio actuel d'usager par logement.

C'est cette capacité qu'il est envisagé de retenir pour le calcul et le dimensionnement des ouvrages.

La nouvelle installation implantée sur la parcelle communale (n° 63 section AR) contiguë à l'actuelle parcelle permettra de maintenir le service pendant la réalisation de la nouvelle unité.

Le type de process envisagé par la collectivité est de type filtration sur massif planté de roseaux. Pour la collectivité ce procédé présente, outre sa simplicité d'exploitation et sa rusticité le fait d'être modulable et par conséquent de pouvoir être réalisé en plusieurs phases en fonction de l'augmentation de la population.

Après traitement le rejet se fera dans le même exutoire que la station d'épuration actuelle, avant de rejoindre le ruisseau de la Loustère.

La collectivité souhaiterait savoir si le procédé envisagé est compatible avec les objectifs de qualité du milieu récepteur et si cette réalisation doit de nouveau faire l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.

Pierre DUPAU

